

Ry. Apr.
1665.

Du chateau d'orenge, N. 473.
25. de mars 1665. - vaze heures
de matin

Monsieur

Ce billet n'est que pour vous faire savoir -
que tout maintenant monsieur de Bedarrides
vient de sortir du chateau de S. A. avec sa
garnison, et de m'en remettre les clefs -
et en même temps nous y sommes entrés
avec une vingtaine de soldats de l'ancienne
garnison, et 25. hommes que mes^{mes} les conseillers
nous ont baillés. Le tout commandé par le major
qui estoit autrefois dans le chateau, à
tout lequel nous avons Incontinent fait
prester le serment de fidelité auventure; -

See nous viltens à la garde du chateau et de tout l'État
avec toute la fidelité, la vigilance et l'économie possible
et par nous mécontents aucun jour pour tenir un homme dans son
devoir, j'ay quitté les affaires tres importantes pour y
pouvoir voyager, car je crois estimer tout cela d'être en
l'angoules par de nous? L'Intendant de Bordeaux en j'ay esté
assigné pour produire les titres en vertu dequels, me feroit de
Roi et mes protections mais il le de vouloir en l'angoules
à faire de plus en son dit mettre en possession, au lieu
de nous de les aller porter mes mesmes, de les ay envoyé par un
messager, de sorte que comme personnel ne peut arriver le tout
comme je me voye de se nous supplier les humblement, m'envoyer
de me vouloir envoyer pour que l'acte pour luy pour luy faire
comme il les occupations qu'il vous a pleu de me donner, et
pour le priez que de ne puisse point recevoir de provision de
ce que de ne say pas en personne voyez de luy pour le bien
prevenir, de me remettre pour tout la règle à la lettre
que nous avons l'honneur de vous écrire en corps, et abrégeons en
de l'Intendant. See nous nous voyez, avec bien qu'avec vous
je ne vous remercier bien tout, de temps en temps par mes pas de vous
compte de vous conduire par le courrier à M. Maclon et lors
par le premier Dieu en l'acte de vous supplier de plus en demandant
provisoirement pour mes lettres avec mes pas

le humble et très obéissant
serviteur

Je ne 'aurois pas loisir, parce que l'ordinaire
va partir, de vous faire le tableau de
la Joye publique et particuliere qui
est atte dans cete ville, elle est telle que
vous la pouvez concevoir, et que nous
prouvions chercher, les ordres sont donnez
pour les actions de grace publiques qui se
doivent faire, cete apres digne ~~et qui~~
~~devenant~~ ^{tant} à la ville par ceux des deux
Religions, que dans le chateau et elles
doivent estre suivies des feux des Joyes publics
et particuliers, Je loue Dieu de tout mon coeur
qu'enfin nous auions peu voir cete agreable
Journée que j'attendois impatiemment, et que
Jamais plus S. A. ne revoie de deplaisir
semblables à ceux qu'elle a eus depuis
quelques années, mais au contraire qu'elle
reigne sur les surseurs eternellement sur
nous paisiblement et sans aucun trouble,
Il ne nous reste plus pour la perfection de
nostre contentement que de vous voir Rey,
et vostre presence icy est pas moins souhaitée
qu'elle nous doit produire des grands avantages
En les attendant vous pouvez estre assurez

que nous viissions à la grande chateaux et de tous l'Esprit

que nous scellerons à la garde du chateau et de tout l'Etat
 avec toute la fidelité, la rigueur, et l'économie possibles
 et que nous négligerons aucun soin pour tenir en hasard dans son
 devoir, J'ay quitté des affaires tres importantes pour
 pouvoir voyager, car Je serois obligé sans cela d'être en
 Languedoc par de nous? L'Instantant de Bezon où J'ay esté
 assigné pour produire des titres en vertu desquels, me Jante de
 Rozet et mes pères ont l'Isle de Lubiers en Languedoc
 à faute de quoy on s'en doit mettre en possession, au lieu
 de nous de les aller porter nous mesmes, Je les ay envoyez par un
 meffage, de sorte que comme personne ne peut animer le duse
 comme pour moy, Je se vous supplie tres humblement, messieurs
 de me vouloir envoyer par une Lettre pour Luy ^{vous luy} faire
 connaître les occupations qu'il vous a plu de me donner, et
 pour le prier que Je ne quitte point recevoir de préjudice de
 ce que Je ne say pas en personne auprès de Luy pour le bien
 instruire, Je me remets pour tout le reste à la Lettre
 que nous avons l'honneur de vous écrire en copie, et attendons
 de l'Instantant que nous vous en voyons, aussy bien qu'aux vestes
 que vous recevrez bien tost, Le temps ne me permet pas de vous
 compte de vostre conduite par le courrier à M^{lle} Mademoiselle, ce sera
 par le premier Dieu en doute. Je vous supplie de luy en demander
 pardon pour moy, et suis avec respect
 Monsieur

par humbler et par c'est pour servir